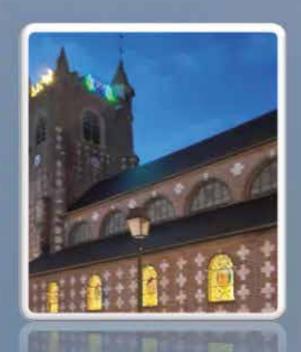
Saint-Blimont







Bulletin Municipal

Nº 26

Janvier 2021-

BULLETIN MUNICIPAL ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL Dépôt légal : 1^{ER} semestre 2021 Directeur de la publication :

José Marque

Rédacteur de la publication : Bernard WYRZYKOWSKI

Impression:

Imprimerie Leclerc - Abbeville Tél. : 03 22 20 70 60 Fax : 03 22 20 70 66 E-mail : info@imp-leclerc.com Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr

X

Commune de SAINT-BLIMONT

Mairie, 2 rue de l'église 80960 SAINT-BLIMONT Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com mairiedesaintblimont.com

SOMMAIRE

Le mot du Maire.....p1

Die pratique......p 11-21

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking



L'ART DU FAIT MAISON

1er prix au concours du Gâteau Battu 2017

33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - 03 22 30 20 45





Réparations toutes marques et véhicules sans permis

Entretien - Carrosserie Nou Peinture Réparation pare-brise

Carburant - Carte GR



Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7 STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86 bonhomme.guillaume@orange.fr



Mes chers concitoyens,

Il est certain que 2020 restera dans nos mémoires. Quelle année que cette année! Des mois pendant lesquels la vie s'est arrêtée en partie, pendant lesquels nous avons vécu des moments que nul n'avait imaginés et des bouleversements importants dans nos habitudes.

Les livres d'histoire se souviendront de cette période inédite, perturbante pour les plaisirs les plus simples de la vie, bouleversante pour nos activités économiques, associatives, familiales ou du quotidien.

Notre solidarité nous a permis de faire face aux défis qui étaient les nôtres : maintenir nos services publics, rouvrir nos écoles, financer et distribuer des masques à l'ensemble des habitants, développer la communication, assister les plus vulnérables... Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos évènements festifs et associatifs. Ces moments que nous avons toujours connus et dont, nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué...

En l'absence des traditionnels vœux de la municipalité, je profite de cet édito pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants. J'ai également une pensée toute particulière pour les personnes seules et isolées, les personnes malades, les soignants, les commerçants, les artisans, tous les professionnels qui sont impactés par la crise économique.

Cette crise sanitaire nous a rappelé si besoin était la fragilité de l'homme, l'importance du secteur de la santé, la nécessité de prendre soin de notre environnement, le rôle de la culture et de l'éducation, l'engagement et la solidarité...

Nous démarrons 2021 avec le poids des règles et restrictions qui durent et pourtant nous avons tous besoin de vie sociale. Nous aspirons à retrouver une vie normale. La vaccination qui vient de débuter est porteuse d'espoir...

Malgré cette crise sanitaire et les difficultés pour se réunir, l'équipe Municipale est au travail, les réflexions s'engagent et le programme de travaux pour les années à venir se dessine.

Ces prochaines semaines, nous présenterons et voterons, les comptes administratifs 2020 et les budgets primitifs 2021. Vous pourrez y lire nos choix et la fidélité dans nos engagements. Vous y verrez le maintien de nos ambitions malgré le contexte économique difficile et les temps d'incertitude. Soyez assurés de ma détermination à porter ces actions. J'ai la chance de m'appuyer sur une équipe municipale mobilisée dans sa tâche et au service de l'intérêt général. Je les en remercie.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonnance dans nos esprits. Que 2021 nous apporte de nouvelles raisons d'espérer. J'ai confiance! Soyez patient, continuez à prendre soin de vous et des autres.

Je vous souhaite une année positive à toutes et tous.

Le Maire, José MARQUE

LE MAIRE ET LES ADJOINTS SONT DISPONIBLES SUR RENDEZ-VOUS

Le Maire et les Adjoints sont disponibles sur rendez-vous au 03.22.30.24.08 ou par mail : *mairie.saint.blimont@akeonet.com*

A COMPTER DE JANVIER 2021

l'Agence Postale Communale et le Secrétariat de mairie sont ouverts → les LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI de 14h00 à 17h00 → et le SAMEDI DE 9h00 à 11h00

PERMANENCE DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Les permanences de l'assistance sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40.



Le 23 octobre 2020 disparaissait Mr Jean LEJEUNE







Une figure locale vient de nous quitter

Né le 26 février 1939, monsieur LEJEUNE incarnait l'engagement citoyen au service des autres.

En juillet 1986, Mr LEJEUNE s'est installé avec sa famille à SAINT BLIMONT, très vite il s'est investi dans la vie communale et associative du Village. En 1989, après deux mandats à FRIVILLE ESCARBOTIN, il a été élu Conseiller Municipal à SAINT BLIMONT Puis 6 ans plus tard en 1995, il est élu Maire de la commune, il en assurera les fonctions jusqu' en 2001.

Pendant son mandat de Maire, Mr LEJEUNE a participé à la création de la Communauté de Commune de la Baie de Somme Sud. Il y a siégé en tant que Conseiller Communautaire de 1998 à 2001.

Ancien combattant d'Algérie, Il a œuvré sans relâche pour la défense et la reconnaissance du monde combattant et transmettre aux jeunes générations ce devoir de mémoire qui lui tenait tant à cœur.

Monsieur LEJEUNE s'est également voué pleinement à la cause du handicap,

Administrateur de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés.

Il a beaucoup œuvré au sein de la section d'Abbeville ou séjourne son fils Vincent

Mr LEJEUNE participait à l'animation du village, je ne citerai que la choucroute organisée par l'UNC où la salle était toujours trop petite. Il aimait la convivialité.

Au fil des années nous avons appris à nous connaître, nous avons œuvré ensemble pour l'intérêt collectif, Mr LEJEUNE aimait servir son village, son pays, il était attentif, à l'écoute. Il respectait nos différences d'opinions. Il reconnaissait les engagements de chacun pour le bien et l'intérêt général. C'était un ardent défenseur des valeurs de la République. Cet engagement au service des autres et de la France lui a valu de recevoir en février 2011, les insignes de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Au nom de la commune de SAINT BLIMONT, J'adresse à madame Christiane LEJEUNE, ses enfants, à toute sa famille et amis, l'hommage de notre sincère et profonde sympathie.

Extrait du discours de M José Marque, Maire



LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

M. le Maire rappelle le principe suivant : « lorsqu'une association a bénéficié d'une subvention de la CABS, elle ne peut plus en recevoir une autre des collectivités qui la composent ».

| UNC | 173.00 € |
|-------------------------|-----------------------|
| ANACR | 173.00 €€ |
| ARAC | 173.00 € € |
| AAE | 596.00 € € |
| AFSB | 596.00 € € |
| Association de chasse | 354.00 € € |
| Club des Aînés | 265.00 € € |
| Coopératives scolaires | 471.00 € € |
| Course cycliste | 502.00 € |
| prix de la municipalité | (si la course a lieu) |

| Harmonie municipale | 439.00 € |
|-------------------------|----------|
| Amicale des Pompiers | 439.00 € |
| USEP | 265.00 € |
| SC Foot | 596.00 € |
| APEV | 40.00 € |
| Souvenir Français | 40.00 € |
| Conseil Juridico Social | 40.00 € |
| Kentucky Country Boots | 250.00 € |

LES TARIFS CAMPING 2021 ouverture du 1er avril au 31 octobre

Sans le respect de ces règles l'accès au camping sera interdit

| Tarif journalier loca | 2021 | | | |
|---|--|------------------|--|--|
| Adulte et enfant de plus de 10 | 0 ans | 2,65 € | | |
| Enfant de moins de 10 ans | | 1,20 € | | |
| Emplacement | | 2,50 € | | |
| Voiture et moto de + de 125 c | m3 | 1,35 € | | |
| Electricité 6 ampères | | 6,70 € | | |
| Electricité 10 ampères | | 9,00 € | | |
| Groupes scolaires et CLSH emplacement gratuit | enfant - de 10 ans enfant + de 10 ans | 1,35 € 2,40 € | | |
| Garage mort | (hors saison) | 1,10 € | | |
| Garage mort | (juillet/août) | 4,00 € | | |
| Tauif internance | ahina à Invan | 2.00.6 | | |
| Tarif jeton ma | 3,90 € | | | |
| Taxe de séjour : 0,20€ par jour et par personne Paiement 30% à la commande et le solde à l'arrivée | | | | |
| Palement 30% a la c | Palement 30% à la commande et le soide à l'arrivée | | | |

| Forfait annuel (taxe de séjour incluse) | 2021 | | | |
|--|------------|-------------|--|--|
| (tente, caravane, camping car) | 1 caravane | 2 caravanes | | |
| jusque 4 personnes avec électricité 6 ampères | 1 080,00 € | 1 265,00 € | | |
| jusque 4 personnes avec électricité 10 ampères | 1 175,00 € | 1 360,00 € | | |
| si 2 caravanes sur l'emplacement (la 2ème est non raccordable) | | | | |

| Forfait annuel (taxe de séjour incluse) (mobile-home) | 2021 |
|---|------------|
| jusque 4 personnes avec électricité 10 ampères Sans raccordement eau ni tout à l'égout | 1 360,00 € |
| jusque 4 personnes avec électricité 16 ampères avec racordement eau et tout à l'égout | 1 780,00 € |

Paiement des forfaits avant le 1er avril



LES TARIFS LOCATION MOBIL-HOME (4 personnes) 2021

| 2021 | | juillet / août | mai, juin et petites vacances scolaires | septembre / octobre |
|---|-------------------|---|---|---|
| forfait 1 ou 2 nuits (week-end ou en semaine) | HT TVA* | 108.18 € 10.82 € | 96.36 € 9.64 € | 76.82 € 7.68 € |
| week-end 3 nuits | HT | 119.00 € 161.82 € | 106.00 € 144.55 € | 84.50 € 115.45 € |
| samedi-dimanche-lundi vendredi-samedi-dimanche | TVA* | 16.18 € 178.00 € | 14.45 € 159.00 € | 11.55 € 127.00 € |
| mid week 4 nuits lundi-mardi-mercredi-jeudi | HT TVA* TTC | 216.36 € 21.64 € 238.00 € | 194.55 € 19.45 € 214.00 € | 155.45 € 15.55 € 171.00 € |
| 1 semaine 7 nuits | HT TVA* TTC | 378.18 € 37.82 € 416.00 € | 337.27 € 33.73 € 371.00 € | 271.82 € 27.18 € 299.00 € |
| 2 semaines 14 nuits consécutives | HT TVA* TTC | 713.64 € 71.36 € 785.00 | 645.45 € 64.55 € 710. 00 € | 514.55 € 51.45 € 566.00 € |
| 3 semaines 21 nuits consécutives | HT TVA* TTC | 1 023.64 € 102.36 € 1 126.00 € | 918.18 € 91.82 € 1 010.00 € | 734.55 € 73.45 € 808.00 € |
| 4 semaines 28 nuits consécutives | HT TVA* TTC | 1 286.25 € 128.63 € 1 415.00 € | 1 154.55 € 115.45 € 1 270.00 | 923.64 € 92.36 € 1016.00 € |

^{*} TVA 10 %

Taxe de séjour : 0.20 € / jour / personnes (en sus) Acompte de 30 % à la réservation Solde de séjour à l'arrivée Forfait nettoyage : 40 € €

Caution: 200 €

Draps et linge de toilette non fournis

| | | Chauffa | ge inclus | | |
|---|------------|-------------------------------|--------------|------------------------------|----------|
| LES TARIFS COMMUNAUX 202 | 21 | Location du 16/04 au 15/10 | | Location du 16/10 au15/04 | |
| | | SDR | SDF | SDR | SDF |
| Via dibonatory et autus | St-Blimont | 34.00 € | 51.50 € | 53.50 € | 85.50 € |
| Vin d'honneur et autres | Extérieur | 68.00 € | 102.00 € | 106.00 € | 170.00 € |
| « Café » pour deuil | St-Blimont | Gratuit | Gratuit | Gratuit | Gratuit |
| « Care » pour deuii | Extérieur | 53.00 € | 75.00 € | 53.00 € | 75.00 € |
| Repas | St-Blimont | 85.00 € | 155.00 € | 117.00 € | 191.00 |
| nepas | Extérieur | 170.00 € | 308.00 € | € | 380.00 € |
| Couvert | St-Blimont | 0.30 € | 0.30 € | | |
| Couvert | Extérieur | 0.50 € | 0.50 € | | |
| Lave-vaisselle non nettoyé | | 30.00 € | 30.00 € | | |
| Nettoyage de la salle insatisfaisant | | 60.00 € | 100.00 € | | |
| Concession cimetière le m ² | 40.00 € | | | | |
| Case columbarium | 650.00 € | | | | |
| Location petit logement | | 400 | 0.00 € /moi | is | |
| Location grand logement | | 282 | 2.10 € / mo | is | |
| Droit de place pour camion (entreprise extérieure) occasionnel | | | 50.00 € | | |
| Sacs pour déchets végétaux | | 3 : | € les 5 sacs | | |
| Participation unique à la classe de neige des collèges ou à un voyage culturel : collège ou lycée Imposition sur le revenu | | | | | |
| Pour tout participant | | | 65.00 € | | |
| Si votre « impôt total avant imputation » est inférieur à 540.75 € | 105.00 € | | | | |
| Si votre « impôt total avant imputation » est égal à 0 | 155.00 € | | | | |
| Participation classe de neige Ecole Dupont 4 000.00 € | | | | | |



Fête d'Ebalet

Malgré la crise sanitaire, les forains étaient présents pour animer la fête d'Ebalet. La municipalité tient vivement à les remercier et leur donne rendez-vous à l'année prochaine.



Remise de colis aux employés municipaux

Ce mercredi 23 décembre, la remise des colis aux employés municipaux ne s'est pas faite comme à l'accoutumé : en comité restreint, nous avons procédé à la distribution avec exceptionnellement cette année un repas de Noël offert à chacun d'entre eux. Cette décision a été prise à l'unanimité du conseil municipal dans le but de faire travailler nos petits commerçants, tel que M. Hénocque, notre traiteur habituel qui souffre de cette crise sanitaire, comme beaucoup d'autres.

Le C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

Le C.C.A.S intervient ponctuellement auprès des personnes et des familles en difficulté. Chaque année, le C.C.A.S prend en charge le financement du colis des Aînés et des bons de chauffage.

Avec cette situation de crise sanitaire, le goûter de Noël des Aînés n'a pas pu se tenir cette fin d'année. Par conséquent, la distribution des colis et des bons de chauffage a été assurée par des membres de la commission des fêtes et cérémonies, et du C.C.A.S avec un passage au domicile des Aînés ce samedi 12 décembre.

Cette année, les Aînés nés jusqu'en 1951, ont reçu soit un colis « personne seule » d'une valeur de 27.99 € ou un « colis couple » d'une valeur de 41.99 €.

Au total, 76 colis « personne seule » et 60 « colis couple » ont été distribués.

Un colis d'une valeur de 24.00 € a été remis aux 6 personnes hospitalisées.

Un bon de chauffage par foyer d'une valeur de 23 € a été remis aux personnes nées jusqu'en 1955 (Un par couple) : 164 bons de chauffage ont été distribués.

Cette année, le C.C.A.S a décidé de renouveler l'échange du bon de chauffage en bon pharmacie uniquement valable pour des produits de première nécessité ou de toilette à l'exception des médicaments. Pour rappel, seules trois pharmacies ont été retenues pour utiliser ce bon : la Pharmacie centrale du Vimeu, la Pharmacie Lefort toutes deux situées à Friville-Escarbotin et la pharmacie d'Arrest.

Un bon de chauffage d'une valeur de 23 € peut être également remis aux personnes nées de 1956 à 1960, vivant seules, sous conditions de ressources.

Pour les personnes bénéficiant du R.S.A et sur présentation du justificatif de versement, un bon alimentaire d'une valeur de 25 € peut être remis à ces personnes vivant chez leurs parents. Pour les allocataires chargés de famille, la valeur du bon était de 37 €. Aucun bon n'a été établi cette année.

Calendrier des fêtes 2021

En raison de la situation sanitaire actuelle, nous ne pouvons pas établir le calendrier des fêtes et cérémonies pour l'année 2021.



SIASBV

Syndicat Intercommunal d'Assainissement Saint-Blimont Vaudricourt

Le réseau entre nos 2 communes est terminé depuis fin 2020 Les caractéristiques du système de collecte sont les suivantes :

- Le type de réseau : Séparatif
- Le nombre d'habitants collectés : 1890 habitants
- -Les linéaires de réseau : 13 km de canalisations d'eaux usées strictes
- Le nombre de postes de pompage : 4
- Le nombre de déversoirs d'orage : aucun

Pour plus d'infos : www.mairiedesaintblimont.com Rubrique assainissement





Vacances scolaires

Hiver: samedi 20 février – dimanche 7 mars Printemps: samedi 24 avril – dimanche 9 mai

Été: mardi 6 juillet – 2 septembre

Journée propreté environnement

Cette année encore, les enfants de l'école élémentaire ont participé à la journée « nettoyons la nature », action soutenue par une chaîne de la grande distribution pour sensibiliser les enfants au respect de notre planète.



Assurance scolaire

La municipalité propose de prendre en charge l'assurance scolaire des enfants fréquentant les écoles du village. Une trentaine d'enfants en bénéficient pour cette année 2020-2021.

Conseil d'école

Le nouveau conseil d'école est installé depuis la rentrée. Après tirage au sort parmi les volontaires, cinq parents d'élèves y siègent.

Le conseil permet un échange entre enseignants, parents, services de la CABS et élus afin de toujours améliorer l'épanouissement des écoliers.

Aides aux écoles

Pour faire face à la crise sanitaire qui persiste, la municipalité s'est engagée à soutenir les écoles dans l'application d'un protocole sanitaire adapté à la sécurité et l'accueil des élèves.

Pour cela, la salle Francis-Dupont est réservée depuis début novembre à la garderie et restauration scolaire afin d'offrir à ses services l'espace recommandé.

Lorsque les masques sont devenus obligatoires aux enfants de 6 ans minimum, chaque enfant de cette tranche d'âge s'est vu offert un lot à nos frais.







Distribution des jouets de Noël

En cette année exceptionnelle, le spectacle de Noël présenté par les enfants n'a pas pu se faire. Toutefois, la municipalité a souhaité garder la traditionnelle distribution des jouets tout en respectant les règles sanitaires. Le vendredi 18 décembre, le Père Noël s'est déplacé dans les classes afin d'offrir les jouets de nos 115 écoliers.





Archives

Dans le cadre du réaménagement des étages de la mairie et afin de suivre les normes de la gestion de nos archives, un travail de tri et de classement a été effectué depuis le mois d'août, en coopération avec le service des archives départementales.

Après avoir déménagé les nombreux documents stockés au grenier de l'école Pierre-Dupont, ceux-ci ont été dépoussiérés, triés puis mis en boîtes par quelques élus et des employées des archives départementales.

Une partie de ces archives, non importantes, ont été envoyées pour destruction chez une entreprise habilitée. Les documents à ne pas détruire (soit pouvant servir à la gestion communale, soit ayant un intérêt historique au village) seront stockés dans les nouveaux locaux des Archives départementales à Dury dans des conditions optimales de conservation après avoir été désinfectés.









Eclairage public nocturne

Comme annoncé dans chaque boîte aux lettres, l'éclairage nocturne va être réduit en milieu de nuit, avec une extinction de 0h à 5 h du matin, à partir du 1er février 2021. Cette réduction va permettre d'économiser l'énergie et de ce fait engendrer des économies financières. Elle va aussi participer à la protection de la biodiversité, à la lutte contre la pollution lumineuse et à la limitation des gaz à effet de serre, pour la santé de tous. Néanmoins, l'éclairage sera maintenu toute la nuit le 13 juillet et les jours de fête.

Compost

Cela fait maintenant deux ans qu'un bac de compostage a été créé, pour la première fois, le 31 octobre 2019, nous avons pu distribuer une partie de ce compost à des habitants nouvellement arrivés dans le village et habitant rue des vérolles et rue de Nibas. Les personnes concernées sont venues avec leur contenant, l'enlèvement étant limité à 2 sacs de 75 L. Un choix délibéré car la quantité de compost ne pouvait suffire à satisfaire toute la population.

Cependant, si vous êtes intéressé(e) par du compost, vous pouvez vous manifester auprès de la mairie avant le 30 avril, et selon le nombre de demandes, nous pourrions envisager une distribution plus ample.



Marché du vendredi matin

Depuis le 11 décembre, une troisième commerçante installe son étal sur la place de l'église. Céline propose de l'épicerie à ses clients et si le besoin se fait sentir, elle fera du porte à porte. La contacter à ce sujet (tél : 06.61.87.96.03).



Concours photo

Le concours photo lancé lors du dernier bulletin a recueilli vos suffrages. Il fallait photographier un coin de nature qui vous touche particulièrement dans St Blimont, une dizaine de personnes y ont participé.

Les photos sont exposées dans l'entrée de la mairie, depuis début janvier. Un jury constitué de membres du club-photo de Woincourt a établi le palmarès suivant :

Premier : l'entrée de la « Voyette » par Mme Hélène Baillon

Deuxième : un alignement d'arbres et la lune par M. Reynald Garet

Deuxième ex aequo : un alignement d'arbres en noir et blanc par Mme Laure Courtois

Quatrième : arbres et lumière du soir par M José Marque.

D'après le jury, toutes les photos étaient de bonne facture, bravo à tous et merci de votre participation!

Plantations d'arbres FDE

L'opération de plantations d'arbres, prévue le 20 novembre, est reportée à une date ultérieure. Les associations partenaires seront averties dès que nous aurons une nouvelle date.

Vie locale

Abattage d'un tilleul à Elincourt

Mardi 22 décembre un tilleul en très mauvais état a été abattu car il présentait un danger pour le voisinage. Si cela est possible, le tronc sera transformé en banc pour les promeneurs.



Mise à l'Honneur du Personnel Soignant

Ce 14 juillet a eu une image différente des cérémonies habituelles. Se déroulant deux mois après le confinement et la première vague du Covid 19, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur le personnel soignant, qui durant le printemps a été très sollicité. Nous avons choisi d'honorer les Saint-Blimontoises et Saint-Blimontois exerçant dans le secteur médical : médecin, infirmières, aides-soignantes, samu, ambulanciers, auxiliaires de vie de St-Blimont, laborantines, préparatrice en pharmacie, éducateur spécialisé, kiné, secrétaire médicale, agent de service hospitalier, pompier, cuisinier en milieu hospitalier, sage-femme.

Ainsi, une médaille de la commune a été décernée à chacun d'entre eux, ainsi qu'une réduction de 30 % sur des séjours de leur choix dans une agence de voyage.

Un tirage au sort a récompensé deux récipiendaires avec un voyage d'une semaine.

La cérémonie s'est terminée par une vague d'applaudissements en remerciements.









Saint-Blimontois à l'honneur



Marie ROGER

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre village une écrivaine ; arrivée depuis peu à Saint-Blimont Marie ROGER, jeune femme de 23 ans, vient de mener à bien l'écriture d'un premier roman intitulé « D'amour et d'amitié ».

Ce livre est disponible en librairie, sur le site internet de la maison d'édition Lys Bleu, « lysbleueditions.com » ainsi qu'en commande dans les librairies et à l'accueil de la mairie.

Souhaitons que les projets d'écriture de Marie se réalisent et qu'elle puisse bientôt vivre de sa passion.

Nicolas HOLLEVILLE

Un autre habitant de Saint Blimont est à l'honneur, c'est Nicolas Holleville, 19 ans.

En effet, sensibilisé par l'association « un sourire pour Laura », il a créé avec sa professeure d'économie et de droit, Mme Aline MONEL, un texte dédié à cette enfant décédée en 2017.

Pour son hommage, Nicolas, qui aime chanter, a transformé la chanson de Jean-Jacques Goldman "au bout de tes rêves". Cette chanson sera sur youtube à partir du 27 janvier sur la chaîne NIKO NIKO.

Bravo à l'artiste en herbe et bonne continuation dans le milieu musical!







Aménagement salle de bain - Ramonage Tout à l'égout

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont gest.hubert@hotmail.fr



La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics de 10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année (hormis les jours fériés) et le vendredi de 14h à 15h30. L'adhésion est gratuite.

Nouveautés 2020









































































Le quatrième samedi de chaque mois, présentation des ressources numériques à 10h



Ci-contre quelques films à regarder en streaming ou non à partir de votre compte...























Mais aussi...







L'équipe des bénévoles de la bibliothèque accueille toujours les bonnes volontés pour la rejoindre et pour étendre les horaires des permanences.





Le site de la bibliothèque http://mabib.fr/saint-blimont/



Etat civil - 2ème semestre 2020

NAISSANCES - Bienvenue à :

CONSEIL Milo 10/09/2020 ABBEVILLE SION Hugo 19/09/2020 RANG-DU-FLIERS

DECES - Une pensée pour :

M. EMPEREUR Rudy

Mme LERAILLE-DAVERGNE Paulette veuve LEMAIRE

M. PRUVOST Jérôme M. LAMOUR Yves

Mme POULAIN Guilaine veuve FONDECAVE

M. LEJEUNE Jean

décédé le 03 mai à Ault décédée le 20 Juillet à Abbeville décédé le 05 septembre à St-Blimont décédé le 01 octobre à Abbeville décédée le 12 octobre à Abbeville décédé le 23 octobre à Saint-Blimont

Rappel : La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, les parents ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

Inscription sur les listes électorales

Une réforme d'ampleur de la gestion des listes électorales, conduite par le ministère de l'intérieur est entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Par conséquent, elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières seront dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralisera et améliorera la fiabilité.

De plus, cette réforme facilite également l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE. Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du secrétariat de mairie.

(Plus d'informations avec cette adresse internet) https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/3539086/Circulminist12juillet2018.pdf



Arrivée d'un médecin sur St-Blimont

Une nouvelle vie pour le bâtiment de La Poste





Avant Après

Monsieur Romain BOUCHER, médecin généraliste, va s'installer dès que les travaux d'aménagement seront terminés dans l'ancien bâtiment de la poste, où il assurera ses rendez-vous de consultation. Depuis décembre dernier, il consulte dans un cabinet temporaire implanté au 12 impasse la râperie. Vous pouvez le contacter au **06 31 69 09 58**.

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille. Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie.

Etat-Civil: Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de reconnaître l'enfant avant la naissance.

Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.





Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les filles et les garçons, à l'âge de 16 ans. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18ème anniversaire. Il s'agit là de la SEULE OBLIGATION.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

<u>Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ?</u>: La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**

Demande de carte nationale d'identité et de passeport

Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valery sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipée d'un dispositif de recueil)

- → Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :
- → soit avec un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr OU
- ⇒ soit avec un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- ➡ 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- → l'original de la carte nationale d'identité du demandeur (CNI)
- ⇒ une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- ⇒ un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour un majeur hébergé, l'hébergeur doit lui fournir un justificatif de domicile, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- ⇒ si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- ⇒ si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
- En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
- En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- → de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site : timbres.impots.gouv.fr) :
- pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
- pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

Vie pratique

RAPPEL: La carte nationale d'identité pour les personnes majeures est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (https://permisdeconduire.ants.gouv.fr).

Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire).

Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où en est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement afin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension.

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite une examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous) et constituer leur dossier médical.





Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur toute le territoire (hors Paris).

Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent.

Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis traitées par le CERT de Nantes. Informations sur le site internet de la Préfecture :

permis de conduire international :https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828 échange de permis étranger : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1460

Réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation des véhicules (CIV)

La Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc...

Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis). Ce service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

- → <u>L'accès aux télé-procédures</u>: Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :
- d'un espace conducteur pour les démarches liées au permis de conduire,
- d'un espace identité pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport,
- d'un espace véhicule pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impôt.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possibles que par ce biais).

→ <u>Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile :</u> Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de l'autorisation de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. (Décret du 15 janvier 2017)

- Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
- ➤ Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- > Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- > Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- Un enfant de parents étrangers européens qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européens doit présenter les 3 documents suivants :

Vie pratique

- > Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- > Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- > Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)
- Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :
- > Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- > Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- > Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.

<u>Nota</u>: Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/ index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

<u>Stationnement rue des écoles</u>: Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1er: Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que : - du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,

- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Arrêté concernant l'entretien des trottoirs par temps de neige et de gel : Un arrêté municipal daté du 12 novembre 2009 stipule que par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes (1 m de largeur) jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres, de la sciure de bois ou du sel devant leur habitation.

Par temps de gel, il est interdit de laver les voitures et trottoirs ou d'y répandre de l'eau.

<u>Elagage des haies</u>: L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public. Coupe des chardons: Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année avant le 14 juillet.

<u>Dépôts sauvages - Amendes :</u>

- 1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.
- 2 Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2ème, 4ème et 5ème classe «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».
- 3 Le Maire, en tant que 1er Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle N° 40910 du 02 Septembre 1996).
- 4 Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.



5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5ème classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit.

En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de fait.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens. Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.

La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

Ces arrêtés peuvent être consultés en Mairie aux jours et heures de permanence.

Le Maire, José MARQUE

Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

M. Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Assistantes maternelles de la commune

| Henriette ARRACHEPIED | 3 rue Jacques Sauzet | 03 22 30 39 59 | Virginie GARDIN | 9 rue de l'Eglise | 03 22 26 80 35 |
|-----------------------|----------------------|----------------|-----------------|-----------------------|----------------|
| Evelyne BELLEGUEILLE | 2 rue d'Avergne | 03 22 30 57 09 | Carole MARTEL | 29 Grande Rue - Offeu | 03 22 60 66 32 |
| Nathalie BOUCLET | 8 rue Jacques Sauzet | 03 22 60 61 31 | Laëtitia HORNOY | 1 rue des Vérolles | 06 25 58 44 81 |

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico-Social de Saint Valery sur Somme 39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03.60.03.42.40

Centre des finances publiques

Sur la demande de plusieurs communes et de nombreux usagers, les Centres des Finances Publiques d'Ault et de Friville-Escarbotin reçoivent le public :

Pour Ault: les lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h et le vendredi de 9h à 12h – Tél 03.20.60.41.24 Pour Friville: le lundi de 9h à 12h et le mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 – Tél 03.22.30.20.69

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS

Un accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de votre dossier et muni des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'usager obtienne une réponse.

Vie pratique

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE FRIVILLE bureau ouvert au public le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice, 79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE. Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. DUPAYS, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant des permanences chaque premier jeudi du mois de 9h à 12h au 15 rue Henri Barbusse à Friville-Escarbotin.

Les personnes pourront être reçues sur rendez-vous, à prendre au 07.66.37.75.66 ou par mail à l'adresse suivante eric.blanquart@conciliateurdejustice.fr

Pack Adrim

L'agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Région Hauts-de-France ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de constructions et des aides financières afférentes. Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA BOVES: 7 rue de l'île mystérieuse - 80440 BOVES - 08.90.10.92.55

AGENCE PICARDIE MARITIME: Garôpole place de la gare - 80100 ABBEVILLE - 09.70.20.14.13

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse. http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do

Remerciements opération brioche A-D-A-P-E-I-80 « Les Papillon Blancs »

En cette année si particulière, l'opération-brioches n'a pu se dérouler sous sa forme habituelle. Un appel aux dons a donc été fait. Je tiens à remercier la Municipalité, en particulier M. Le Maire et Mme BENAR-BIA Blandine pour leur aide, préparation et distribution du tract.

Un grand merci aux habitants de Saint-Blimont, qui en cette année encore, ont répondu présents. La somme de 1 370 € a été récoltée.

Encore merci à tous, pour nos « enfants différents ».

Madame Christiane LEJEUNE

Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme)

Ce journal est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions peuvent être également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier



de ces animations et réunions (consultation sur site www.petite-enfance-baiedesomme.fr). Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.

Ramassage des déchets verts

- <u>Les tontes de gazon</u> doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-de- là de 5 sacs et de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximale d'1 mètre)
- <u>Les branchages</u> trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE**.

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, a repris LE MERCREDI 07 AVRIL 2021 par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce jusqu'au MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 inclus.

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue par lots de 10 livrés lors du ramassage si commande passée en mairie avant le lundi soir.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus : ATTENTION CHANGEMENT

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

■ LES ORDURES MENAGERES

- les <u>MARDIS</u> de Janvier à Juin : Attention pas de ramassage le mardi 06 Avril et le mardi 25 Mai, mais ramassage le jeudi 08 Avril et le jeudi 27 Mai (consultez votre calendrier).

<u>Rappel</u>: Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les <u>déchets non recyclables</u>. Il s'agit notamment des restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, couches culottes.

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

■ LES « SACS BLEUS »:

- les **VENDREDIS**: (consultez votre calendrier).

<u>Rappel</u>: Sont concernés les emballages recyclables suivants: boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes, film plastique entourant les revues, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène.

<u>Rappel</u>: 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou au bureau de la CABS de st-Valéry.

Seules les personnes à mobilité réduite peuvent téléphoner en mairie au 03.22.30.24.08 pour demander la livraison à domicile de leurs sacs.

2) Il n'est désormais possible de ne prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage.

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 1er semestre 2021 :

Les jeudis 28 Janvier et 15 Avril

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et laser usagées

La CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères!

<u>Attention !</u> Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont, eux, équipés de conteneurs à ampoules usagées !

Déchetteries de la CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

| | Saint-Valery | -sur-Somme | Caye | ux-sur-Mer |
|----------|------------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| | 1er oct-31 mars | 1er avril-30 sept. | 1er oct-31 mars | 1er avril-30 sept. |
| Lundi | 9 h – 12 h | 9 h – 12 h | 14 h – 17 h | 14 h – 18 h |
| Mardi | 9 h – 12 h | 9 h – 12 h | 14 h – 17 h | 14 h – 18 h |
| Mercredi | 14 h – 17 h | 14 h – 18 h | 9 h – 12 h | 9 h – 12 h |
| Jeudi | Fermeture | | | |
| Vendredi | 14 h – 17 h | 14 h – 18 h | 9 h – 12 h | 9 h – 12 h |
| Samedi | 9 h 30 – 12 h 30 et 14 h – 17 h | 9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h | 9h30 – 12h30 et 14 h – 17 h | 9h30 – 12h30 et 14 h – 18 h |
| dimanche | Fermeture | 10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08 | Fermeture | 10 h – 12 h, du 01/07 au 31/08 |

Composteurs

La CABS met à votre disposition des composteurs :

Pour toute demande (contenance, prix) merci de vous adresser à la CABS, En vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur : laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr



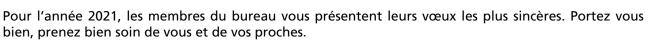
Les communiqués de la tribune libre sont rédigés par les associations elles-mêmes et sont le reflet de leurs activités. Les libellés de ces communiqués sont sous la responsabilité de ces associations et de leurs rédacteurs.

Club des Aînés de St-Blimont

Cette année 2020 fut difficile pour tous. Les activités du club ont toutes été annulées, ces réunions où on a plaisir à se retrouver n'ont pas eu lieu. Pas facile pour le nouveau bureau de perdurer dans cette situation. Les conditions sanitaires nous empêchent encore de prévoir des dates que nous ne pourrions éventuellement pas tenir.

Nous avons perdu dernièrement M. LEJEUNE : à sa femme, sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

L'assemblée générale qui a lieu chaque début d'année reste encore en suspens.



La Présidente Roselyne DUCHESNE



Amicale des Sapeurs-Pompiers



Voici venir une nouvelle année qui sera, espérons-le, une année d'avenir et de réalisations. L'année 2020 nous a confiné pendant de nombreuses et longues semaines perturbant le calendrier des animations avec les festivités du 13 Juillet et notre Sainte-Barbe comme notre traditionnel passage dans vos maisons pour les calendriers.

Pas de soirée festive le 13 Juillet, tacite reconduction de notre Sainte-Barbe 2021 en la personne de Madame Nadia CHIRACHE, sans cérémonie et enfin l'absence de nos rencontres et échanges pour le calendrier.

Après cette rude année, croyons en 2021. Qu'elle nous apporte à nouveau sérénité, convivialité et retour aux traditions. Nous

serons heureux d'être auprès de vous le 13 Juillet prochain avec la poursuite de notre repas champêtre, dans les conditions qui nous seront imposées.

Un grand merci pour vos nombreux et généreux dons à l'association de la distribution des calendriers dans vos boîtes aux lettres. Nous vous sommes sincèrement reconnaissants pour vos messages, vos dessins (merci les enfants!) et pour votre indéfectible soutien.

Vos dons ont permis, en très grande partie, de maintenir le paiement de l'assurance auprès de l'union départementale, assurance nécessaire pour la réalisation de nos manifestations.

An nom de l'amicale des sapeurs-pompiers, c'est avec joie que je vous souhaite une bonne et belle année 2021 avec vos familles et vos amis.

La Présidente Jeannine PARMENTIER



Collectif Saint-Blimont

Ce groupe est ouvert à tous, quel que soit l'âge, chaque membre ayant le même statut. Les actions du groupe visent à s'inscrire dans une logique de transition écologique, en partenariat avec la municipalité, pour l'amélioration de la vie de tous avec l'envie de partager et de cultiver le bien-vivre à St-Blimont.

Les bénévoles du Collectif vous proposent l'ouverture d'un lieu d'échanges et envisagent de mettre en place un « café du bricoleux », un après-midi par mois, le premier jeudi du mois, de 15h à 20h à la salle du camping (à côté de l'accueil). Dans un premier temps, le collectif vous propose quatre ateliers : un atelier de réparation de vélos, une assistance informatique, un atelier de conseil sur le travail du bois et un atelier jeux de société. D'autre part, le collectif sollicite toutes les personnes ayant des compétences dans un domaine à nous contacter ou à nous rejoindre.

Le premier rendez-vous reste à définir et sera en ligne à l'adresse indiquée ci-dessous et par papier dans les boîtes aux lettres.

Adresse pour contacter le collectif :

collectif-saint-blimont@gmx.fr Site du collectif: https://collectifsaintblimont.wordpress.com/ou par téléphone: Nadine 06.76.57.83.80 - Olivier 03.22.30.53.45 - Rose-Marie 03.22.30.71.94

UNC Union Nationale des Combattants 39/45 -Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France -Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

Année hors du commun qui a vu entre autres, les animations annulées, les commémorations patriotiques en comité restreint, y compris la dernière du calendrier, ce 5 décembre, journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La section espère que vous et vos proches êtes en bonne santé, ne souffrez pas trop du confinement et continuez à respecter les mesures sanitaires.

Elle déplore le décès d'un treizième adhérent : celui de son secrétaire adjoint Jean LEJEUNE sur qui elle pouvait compter dans n'importe quel domaine. Soldat, lui aussi a passé 24 mois en Algérie (Boufarik), ce qui avait peut-être été le déclenchement de son engagement au sein de l'UNC. Il y occupait des postes importants au niveau de l'arrondissement et du département. Tous les adhérents de l'UNC qui l'ont côtoyé garderont de lui le meilleur souvenir.



Le Président, Gérard LESAGE

Avenir Feuquières Saint-Blimont Handball

L'entente Val de somme des féminines -17, qui regroupe l'AFSB, l'HBC Corbie et l'EAL Abbeville, porte fièrement les couleurs de Deny Sécurity au niveau national. Le club remercie la société Deny Sécurity pour son engagement depuis de nombreuses années.



Nous remercions aussi la commune de Saint-Blimont pour son soutien et sa disponibilité.

L'assemblée générale du club aura lieu le 25 juin 2021 à la salle Francis Dupont de Saint-Blimont.

Enfin, nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2021.

Les Co-présidents Franck Lottin et Jessie Pecqueux



Victor Moncond'huy Vidange toutes Fosses 06 11 64 58 06 03 22 60 52 16 22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ



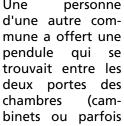
La Saint-Blimontoise - Amicale des Anciens Elèves



Depuis le mois de mars, les travaux de la section Recherche du patrimoine historique ont été suspendus.

Toutefois, cela n'empêche pas de faire de curieuses découvertes.

Une personne chambres



cabinets en picard)... pendule fabriquée à Saint-Blimont par messieurs Godet et Ternisien.

Ces noms vous disent-ils quelque chose?

Nous retrouvons le nom de GODET sur la carte postale de la boucherie. Quant à TERNISIEN, c'est un nom davantage connu dans le village.

Après quelques recherches, nous ignorons encore qui étaient ces deux horlogers locaux et à quelle date cette pendule fut fabriquée.



Le Président, Gaëtan HECQUET





